

Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

Rapport moral et financier 2023

relu par l'un des Commissaires aux comptes,
amendé par les membres du Bureau le lundi 4 mars 2024
soumis à l'approbation du Conseil d'administration le mercredi 27 mars 2024

*

Préambule

Fondée en 2004 pour compléter et étendre sur tout le territoire national les actions citoyennes conduites par l'association des salariés (l'AME), et pour exprimer les valeurs mutualistes de La Mondiale, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE (ex-fondation d'entreprise La Mondiale) a pour vocation de « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » (cf. statuts).

Elle a été dotée au moment de sa création d'un financement à hauteur de 2 millions d'euros pour 5 ans, soit 400 000 euros par an, puis dans le cadre de sa première prorogation le 25 novembre 2009 d'un montant de 2 400 000 euros pour 4 ans.

De 2004 à 2013, la Fondation d'entreprise a poursuivi trois objectifs :

- devenir un acteur de référence dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, de l'action sociale et de l'éducation ;
- répondre aux besoins du secteur associatif, en particulier sur le plan local ;
- concrétiser les valeurs mutualistes (autonomie et solidarité) du Groupe en associant les collaborateurs et les sociétaires de La Mondiale dans la conduite de ses actions.

En 2013, une réflexion stratégique a été conduite par le Groupe AG2R LA MONDIALE et les instances politiques d'AG2R LA MONDIALE ont décidé de proroger la Fondation d'entreprise La Mondiale pour six ans en procédant aux modifications statutaires suivantes :

- changement de nom : la Fondation d'entreprise La Mondiale est devenue Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE ;
- modification de la gouvernance, en particulier du collège des membres fondateurs : la fondation est désormais financée par La Mondiale, les Institutions de Prévoyance du Groupe et AG.Mut ;
- modification du plan de financement pluriannuel : la Fondation a été dotée d'un budget de 6 millions d'euros pour 6 ans, soit 1 million d'euros par an.

Le 9 décembre 2013, la Fondation d'entreprise La Mondiale a obtenu une autorisation administrative de prorogation avec modifications statutaires qui a été publiée aux Journaux Officiels le 28 décembre 2013.

Au terme de son mandat, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE a obtenu une autorisation administrative de prorogation le 27 février 2020, sans modifications statutaires, pour la période 2020-2025. Elle a donc pu installer son nouveau Conseil d'administration le 9 juin 2020. Elle est dotée d'un financement à hauteur de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, soit 1,3 millions euros par an.

Le présent projet de rapport retrace les principaux éléments de l'activité 2023 de la Fondation : il est présenté à l'examen des Commissaires aux comptes, à l'avis des membres du Bureau avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration le mercredi 27 mars 2023. Il est assorti des comptes : bilan financier et compte de résultat 2023.

* * *



1. Gouvernance de la Fondation

1.1. Éléments marquants en 2023

En 2023, la Fondation a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route pour la période 2020/2025 et a décliné de manière opérationnelle ses 4 axes d'intervention : éducation, jeunesse, travail et santé.

La composition du **Conseil d'administration** a été modifiée au cours de l'exercice :

- la démission de Mme Catherine Gay (Personnalité qualifiée) a été validée au CA du **14/06/2023** ;
- la composition actualisée des instances de la Fondation est jointe en annexe 2.

1.2. Fonctionnement des instances

Le Conseil d'administration a été réuni à deux reprises en 2023 : les 14 juin et 6 décembre. D'une manière générale, le Conseil d'administration a examiné les projets et les orientations présentés par le Bureau, en particulier ceux qui avaient été préalablement sélectionnés par le Comité de sélection des projets ou les Jurys Education et Santé. En juin 2023, il a voté le budget nécessaire au fonctionnement de la Fondation d'entreprise et à la réalisation de son programme, a approuvé les comptes de l'année précédente ainsi que le rapport moral et financier.

En 2023, les membres du Bureau ont été réunis à quatre reprises (en mars, mai, septembre et novembre) pour s'assurer notamment de la bonne exécution des programmes. En outre, ils ont préparé les délibérations du Conseil d'administration et exercé les attributions que ce dernier leur a déléguées. Ainsi, le Bureau a veillé à la bonne exécution des travaux des Comités dans le respect de l'objet social, d'une part, et des critères d'éligibilité définis par le Conseil d'administration, d'autre part.

Le Comité scientifique et d'orientation a été réuni une fois : le 28 février 2023 pour traiter de l'axe « autonomie par la santé » sur l'appel à projets 2023.

Les jurys ont été réunis à quatre reprises :

- le 30 mai 2023 pour la sélection du « prix ESS 2023 », jury composé de membres du CSO, d'AG2R LA MONDIALE et d'experts ESS ;
- le 9 juin 2023 pour la sélection des dossiers de l'appel à projets Education, jury composé d'experts de l'éducation ;
- le 17 novembre 2023 pour la sélection des dossiers de l'appel à projets Santé, jury composé de membres du CSO, de fondations et d'associations expertes du sujet traité ;
- le 30 novembre 2023 pour la sélection des dossiers de partenariats pluriannuels 2024/2025 pour l'axe autonomie par le travail, jury composé de membres du CSO et d'experts du sujet traité.

Le Comité de sélection des projets a été convoqué quatre fois : en mars, juin, septembre et novembre 2023. Il a examiné les projets qui lui ont été présentés par l'équipe de la Fondation et sélectionné ceux qui répondent à la vocation de la Fondation d'entreprise, à ses priorités dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), et à ses critères en matière d'autonomie par le travail. Les comptes-rendus de chaque réunion ont été soumis au Bureau agissant par délégation du Conseil d'administration. Les propositions d'engagements financiers du Comité de sélection des projets ont été approuvés dans le respect des règles.

1.3 Equipe

Enfin, toute l'équipe de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, Mathilde Lerosier (Déléguée générale de la Fondation depuis le 7 septembre 2023), Anil Adiceam (Délégué général adjoint), Emilie Habert (Chargée de mission) et Nathalie Laigneau (Assistante de direction) ont veillé à la mise en œuvre des actions décidées par les instances.

À ce titre, l'équipe de la Fondation a supervisé l'instruction, puis l'animation de la sélection des projets, du suivi budgétaire, de la préparation et la coordination des différentes instances. Elle a assuré le suivi administratif des engagements, la mise en place des actions de communication, et l'animation du réseau des correspondants territoriaux.

1.4 Les correspondants territoriaux de la Fondation

La Fondation déploie ses actions, et notamment le repérage des projets sur les territoires, grâce à un réseau de correspondants bénévoles dont le mandat court sur 2 années.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le réseau des correspondants territoriaux est composé de 65 membres pour la période 2022-2023. Le réseau reste plutôt féminin (58% de femmes, 42% d'hommes). Il est composé majoritairement de salariés : 60% d'administratifs, 26% de commerciaux, 8% d'anciens salariés retraités et 6% de sociétaires.

Les correspondants sont répartis sur les régions du groupe AG2R LA MONDIALE (métropole et départements d'outre-mer), comme suit : Île-de-France (15 personnes), Auvergne-Rhône-Alpes (10 personnes), Occitanie (8 personnes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 personnes), Hauts-de-France (5 personnes), Grand-Est (3 personnes), Centre-Val-de-Loire (1 personne), Nouvelle-Aquitaine (4 personnes), Poitou-Charentes (3 personnes), Bretagne-Pays-de-la-Loire (3 personnes), Bourgogne-Franche Comté (3 personnes), Normandie (3 personnes), île de la Réunion (2 personnes), Antilles (1 personne), Nouvelle Calédonie (1 personne).

La Fondation a procédé au renouvellement du réseau des correspondants pour 2024-2025.

Le lancement de l'appel à candidatures s'est déroulé du 13 au 23 novembre 2023 et a été clôturé le 5 décembre 2023.

41 correspondants ont représenté leur candidature, et 75 nouvelles candidatures ont été déposées.

Un jury s'est réuni le 14 décembre 2023 pour étudier toutes les candidatures. La nouvelle promotion compte désormais 85 correspondants pour 2 ans (2024-2025). Elle représente tous les métiers, et tous les niveaux hiérarchiques.

En outre, quatre correspondants, en place en 2023, ont poursuivi leur mission en qualité de membres du Comité de sélection des projets en 2023.

Les correspondants de la Fondation sont engagés à titre bénévoles, ils/elles sont autorisé.e.s à participer à des réunions de formation, pendant le temps de travail, à raison de 2,5 jours maximum par collaborateur et par an.

2. Activité 2023 : financements accordés par la Fondation

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE intervient dans le domaine de l'intérêt général en complément de l'action publique et associative.

Ancrée dans l'économie sociale et solidaire, elle a pour vocation de « **contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie** ».

La Fondation a pour mission principale le financement **d'initiatives originales** et **exemplaires** qui contribuent à **l'autonomie sociale et économique** des personnes.

Elle finance aussi bien des **projets ponctuels** que des **expérimentations pluriannuelles**.

Elle organise des **Prix annuels** pour mettre en valeur les **meilleures pratiques**.

Elle anime un **réseau de correspondants bénévoles** en métropole et dans les territoires ultra-marins.

Elle agit en **coopération étroite** avec de nombreux **autres acteurs** de la philanthropie, de la finance solidaire, du mécénat et de l'intérêt général.

La Fondation poursuit trois objectifs transverses qui dépassent sa simple vocation et caractérisent sa raison d'être :

- mobiliser ses parties prenantes au bénéfice de l'intérêt général et faciliter leur appropriation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** ;
- œuvrer au développement d'une **Economie Sociale et Solidaire**, ancrée dans les territoires, fondée sur la participation citoyenne et l'action collective ;
- **épauler** les associations et **renforcer** le fait associatif.

Dotée d'un budget de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, la Fondation peut financer des projets relevant de l'intérêt général, portés par des organismes à but non lucratif dont la gestion est désintéressée.

Pour la mandature 2020-2025, elle structure son programme selon 4 axes, pilotés par 4 chefs de file :

- **L'éducation** : Gilles Pétreault ;
- **La jeunesse** : Claude-Emmanuel Triomphe ;
- **La santé** : Philippe Amouyel ;
- **Le travail** dans le champ de **l'ESS** : Aurélie Chompret.

Elle inscrit son action dans le cadre d'une **démarche de progrès** en associant l'ensemble de ses parties prenantes.

En 2023, le Conseil d'administration a approuvé tous les financements proposés par les Comités et les jurys sous le contrôle du Bureau comme suit :

- Les membres du jury de la Fondation ont retenu 11 projets pour l'orientation autonomie par l'éducation (sur 53 dossiers examinés), 4 projets pour l'orientation autonomie par la santé (sur 70 dossiers examinés) et 4 projets pour l'orientation autonomie par le travail (sur 6 dossiers examinés) ;
- le Comité de sélection des projets (CSP) a retenu 30 projets (sur 40 dossiers examinés) ;
- le Prix annuel de la Fondation est dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et s'intitule « L'ESS au cœur des Objectifs de développement durable ». Il se déroule chaque année de 2020 à 2025. En 2023, six lauréats ont reçu une dotation de 10 000 € et bénéficié d'un court film de présentation de leur action : deux lauréats sont choisis par la Fondation, un lauréat par le Pôle alimentaire, un lauréat par le Pôle ESS, un lauréat pour le prix « Coup de cœur des collaborateurs d'AG2R LA MONDIALE », un lauréat par l'association AMPHITÉA pour le prix « coup de cœur des assurés ».

Les financements accordés sont détaillés par orientation thématique ci-après et en annexe 1.

Pour chaque orientation, le montant global correspond aux dépenses de mécénat pour les projets pluriannuels, les partenariats et pour les projets territoriaux (ESS).

2.1. Financements accordés pour l'axe Autonomie par l'éducation

Pour mettre en place la thématique autonomie par l'éducation, la Fondation a réalisé des auditions d'associations œuvrant pour la réussite scolaire et éducative des enfants.

Au titre des financements engagés en 2023, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1.1.

Dépenses de mécénat : soutien aux projets associatifs partenaires.

- **1.A** : soutien de 6 partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation : il s'agit des financements de l'appel à projets 2021 – 2023 ;
- **1.B** : soutien de 9 partenaires (sur 11 projets retenus) sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation : il s'agit de l'appel à projets 2023 – 2025 :
9 partenaires ont été soutenus en 2023
2 partenaires seront soutenus en 2024 (car, la convention de partenariat n'a été rendue qu'en janvier 2024 pour signature : association Ici et association Tutti Passeurs d'art)

2.2. Financements accordés pour l'axe Autonomie de la jeunesse

Pour mettre en place la thématique autonomie de la jeunesse, la Fondation a réalisé des auditions d'organisations œuvrant pour l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes.

Au titre des financements engagés en 2023, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1.2.

Dépenses de mécénat : soutien aux projets associatifs partenaires.

- **2.A** : soutien de 6 partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (financement pluriannuels 2021 – 2024)
Il a été demandé, par le Conseil d'administration du 14 juin 2023, de dénoncer les 7 conventions des partenaires et de revoir la « Démarche Envol ».
Le Bureau du 26 septembre 2023 valide la proposition de la Fondation, de poursuivre la Démarche Envol avec 6 partenaires sur 1 an et de mettre fin à la collaboration avec ADICE.
Le Conseil d'administration du 6 décembre 2023 est informé de la fin du partenariat avec ADICE à effet du 31/12/2023, et de la fin du partenariat avec les 6 autres structures au 31/12/2024.

2.3. Financements accordés pour l'axe Autonomie par la Santé

Au titre des financements engagés en 2023, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1.3.

Dépenses de mécénat : soutien aux projets associatifs partenaires.

- **3.A** : soutien de 5 partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation : il s'agit des financements de l'appel à projets 2021 – 2023 ;
- **3.B** : soutien de 4 partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation : il s'agit de l'appel à projets 2022 – 2024 ;
- **En 2023, la Fondation a organisé son 3^{ème} appel à projets (2023-2025)** entre le 26/06/2023 et le 25/08/2023 sur la thématique « : « Faciliter la coopération entre les professionnels de santé et les usagers/patients, en dehors du secteur hospitalier »
70 projets reçus. Au terme des délibérations, 26 projets ont été retenus pour être présentés au jury composé des personnalités qualifiées de la Fondation, présidé par Mme Sylvie Pinquier Bahda. Un jury s'est tenu le 17 novembre 2023 pour analyser les projets et proposer de retenir quatre expérimentations. **Les 4 partenaires seront soutenus en 2024** (car, les conventions de partenariat n'ont été rendues qu'en janvier 2024 pour signature : association Ikambere, Fondation Armée du Salut, association Jardin centre de santé communautaire et planétaire, association ARSLA).

2.4. Financements accordés pour l'axe Autonomie par le Travail

Au titre des financements engagés en 2023, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1.4.

Dépenses de mécénat : soutiens aux projets associatifs partenaires.

- **4.A** : soutien de **7 partenaires** sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation : il s'agit des financements de 2021 – 2023 ; soutien **d'un partenaire** sur 2022-2023 dans le cadre de la structuration de la filière de la revalorisation des invendus alimentaires ; soutien **d'un partenaire** dans le cadre d'un dispositif alimentaire exceptionnel ;
- **4.B : financement de projets ponctuels territoriaux.** Repérage de 40 projets par les correspondants territoriaux de la Fondation, instruction et sélection par le Comité de sélection des projets (CSP) qui s'est réuni à quatre reprises et a choisi **30 projets**. **6 partenaires seront soutenus en 2024** (car, les conventions de partenariat n'ont été rendues qu'en janvier 2024 pour signature : association Pousse d'artisans, association Au bruit du bonheur, association Génération, association La maison d'ateliers, association RESPIR, association Théâtre des Minuits) ;
1 partenaire a remboursé la Fondation du montant reçu en 2022 (Les Environneurs, 10 500 €).
- **4.C : le Prix annuel de la Fondation consacré à l'économie sociale et solidaire** : ouvert aux partenaires ayant déjà bénéficié d'un soutien de la Fondation au cours des trois années précédentes. **5 lauréats** ont été soutenus en 2023.
L'association Amphitéa a également choisi son lauréat pour le prix « coup de cœur des assurés, le 30 mai 2023 : l'association Floricotte (L'association Amphitéa finance son prix).

Aux dépenses de mécénat indiquées ci-dessus s'ajoutent des frais d'organisation (achat de prestations) pour un montant de 21 987 €.

3. Analyse des dépenses de mécénat en 2023

On observe, pour l'année 2023, une très légère hausse du nombre de dossiers reçus par la Fondation (site web et dossiers spécifiques ESS) : **536** en 2023 (529 en 2022, 631 en 2021, 655 en 2020).

En 2023, **193** demandes ont été examinées par les différentes instances avec **70** projets retenus (soit 36 %).

Au total, les dépenses de mécénat engagées se sont élevées en 2023 à **1 114 787 €** et se répartissent comme suit :

- 831 100 € sur proposition du Bureau (74,5%)
- 283 687 € sur proposition du Comité de sélection des projets (25,5%).

Une analyse statistique de ces dépenses a été présentée aux Conseils d'administration, le 14 juin 2023 et le 6 décembre 2023. Elles ont été analysées sur la base d'un bilan évaluatif des projets financés et ce, en distinguant les décisions prises par :

- le Conseil d'administration : point intermédiaire des soutiens accordés aux partenariats pluriannuels engagés en 2021, 2022 et 2023 ;
- le Comité de sélection des projets : bilan des projets soutenus de 2021 à 2022.

3.1. Répartition des dépenses par domaine d'intervention et par cible de bénéficiaires

L'autonomie par le travail (**44,5 %**) finance des projets qui contribuent au développement de l'emploi et de l'employabilité des personnes défavorisées, au soutien à la création d'entreprises solidaires et/ou à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion.

L'autonomie par l'éducation (**24,2 %**) finance des projets relevant de la prévention de l'échec scolaire dès le plus jeune âge pour permettre la réussite de tous les élèves en maternelle et à l'école primaire avec un point d'attention sur le lien entre les parents et l'école.

L'autonomie par la santé (**15,6 %**) finance des projets qui accompagnent des populations soit éloignées ou bien avec une méconnaissance du système de santé et souvent avec une grande précarité.

L'autonomie de la Jeunesse (**14,4 %**) est traitée de façon programmatique et rassemble, autour de la démarche « Envol pour l'autonomie et l'engagement de la jeunesse », six organisations qui seront financées et suivies de 2021 à 2024. L'objectif de cette démarche est de produire un observatoire des différentes méthodes d'accompagnement de la jeunesse (jeunes de 13 à 26 ans).

3.2. Répartition par zone géographique

En 2023, la région **Ile-de-France a reçu 33 %** des financements attribués, suivent ensuite **Rhône Auvergne avec 18,9 % ; Occitanie avec 13, 7% ;** PACAC avec 6,9 % ; Sud-ouest avec 5,3 % ; Alpes, Outre-mer et Centre Ouest avec 4,5 % ; et enfin Grand-Est Bourgogne Franche-Comté avec 1,0 %.

S'il n'est pas envisagé de retenir des clés de répartition géographique spécifiques, le Conseil veille à répartir ses engagements sur l'ensemble du territoire national.

3.3. Répartition par catégorie de montants

Enfin, le Conseil d'administration et le CSP respectent les règles fixées par le règlement intérieur :

- le premier engage des fonds entre 15 000 € et 50 000 € par an et par projet sur une base pluriannuelle (3 ans en général, possiblement renouvelables, pour les projets de chacune des orientations) ;
- le second soutient des demandes pour un an d'un montant inférieur ou égal à 15 000 €.

4. Rapport financier 2023

Pour chaque financement accordé, une convention définit son objet, le calendrier, le montant accordé, les modalités de contrôle de l'usage des fonds et les modalités de règlement.

Les comptes 2023 présentent un résultat positif s'élevant à **84 467 euros** après ajout du résultat financier de **30 768 euros**. Les projets décidés (comptabilisés) en 2023 et dont le règlement financier n'a pas été réalisé avant le 31 décembre figurent au bilan à la ligne « Autres dettes ». Au 31 décembre 2023, les fonds propres et réserves de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE ressortent à **762 717 euros**.

Conformément aux statuts, les comptes 2023, arrêtés par le Bureau et soumis aux Commissaires aux comptes, seront approuvés par le Conseil d'administration, le **27 mars 2024** ; ils seront transmis à la Préfecture du Nord avant le 5 juillet 2024 au plus tard.

5. Evaluation, partenariats institutionnels et actions de communication

5.1. Partenariat avec l'association Amphitéa

Amphitéa est une association d'assurés créée en 1974, sur le périmètre d'origine de La Mondiale, devenue depuis la seule association souscriptrice du Groupe AG2R LA MONDIALE, en particulier pour le marché des particuliers et des professionnels.

La volonté de l'association étant d'étendre son action sociale pour agir dans le domaine de l'intérêt général et de promouvoir la solidarité sur tout le cycle de la vie humaine, elle a souhaité, en 2013, devenir partenaire de la Fondation.

L'association Amphitéa est membre du Collège 2 de la Fondation et est également membre du Comité de sélection des projets (CSP). Depuis 2018, elle finance le « prix Amphitéa, coup de cœur des assurés », d'un montant de 10 000 euros. En 2023, il a été attribué à l'association Floricotte.

5.2. Communication auprès des collaborateurs et des sociétaires du Groupe

En 2023, la Fondation a rassemblé le réseau des correspondants territoriaux en quatre visioconférences les 3 mars et 4 avril pour présenter la feuille de route 2020-2025 (85 % des correspondants) puis le 29 juin et 4 juillet pour une formation sur l'accompagnement des porteurs de projets (80% des correspondants).

La remise du Prix ESS 2023 s'est déroulée le 16 octobre 2023 en présentiel au siège d'AG2R LA MONDIALE (Boulevard Malesherbes). Le communiqué de presse et les vidéos des lauréats ont été diffusés à compter du 31 octobre 2023 sur le site internet de la Fondation et le réseau LinkedIn.

Après une opération réussie de collecte de jouets en 2022 sur 5 sites au profit de 5 associations partenaires, en 2023, la Fondation a renouvelé son engagement pour la semaine européenne de réduction des déchets. Du 20 novembre au 1er décembre 2023, se tenait la 3e édition de collectes de jeux, jouets et livres organisée par la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, en partenariat avec la direction RSE du Groupe.

Lancée sur 24 sites du Groupe - soit 6 300 collaborateurs concernés - cette opération a permis de collecter plus de 9 200 articles qui ont été offerts et qui connaîtront ainsi une seconde vie à travers 7 associations collectrices partenaires de la Fondation qui œuvrent toutes pour l'insertion et l'accompagnement de publics vulnérables (ATAO, JerecylceParc, Le Lutin vert, La bouquinerie du Sart, Rejoué, Remise en jeux, Secours Populaire). Et pour la première fois, un challenge était organisé. Les 3 sites ayant obtenu le meilleur taux de participation ont fait remporter à leur association collectrice un chèque de 2 000 €. Les sites gagnants sont les sites de Clermont-Ferrand, Bordeaux et Evres-sur-Indre.

Enfin, la Fondation a proposé en 2021 une websérie intitulée « Le Petit Journal illustré des objectifs de développement durable », pour illustrer de façon concrète la contribution aux Objectifs de développement durable par les partenaires de la Fondation. En 2023, cinq nouveaux épisodes d'une heure chacun, ont permis de donner la parole à 6 experts et de présenter 16 projets associatifs. Parmi les sujets traités, l'accessibilité alimentaire avec l'UGESS, la santé pour tous avec Ikambere, ou encore l'économie circulaire avec le témoignage de la Direction de la RSE, qui est revenue sur les actions du Groupe en matière de développement durable.

Une programmation de 5 nouveaux épisodes est prévue en 2024.

5.3. Communication externe et autres partenariats institutionnels

En 2023, la Fondation a communiqué régulièrement via LinkedIn sur les projets soutenus par le Comité de sélection des projets, les Prix ESS, sur la mission de correspondant, l'arrivée de la nouvelle Déléguée générale.

Par ailleurs, la Fondation a choisi de soutenir Le Mouvement Associatif sur 6 ans (15 000 € par an en mécénat).

6. Perspectives d'avenir

6.1. La Fondation a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de sa feuille de route. En 2024, elle s'attachera plus particulièrement aux actions relatives :

- à l'ouverture d'un troisième appel à projets sur le champ de l'éducation « *Renforcer la coopération avec les familles* » ;
- à la finalisation de la démarche « Envol » pour l'autonomie et l'engagement de la jeunesse et l'ouverture de nouvelles actions d'ampleur sur la jeunesse ;
- à la poursuite de la démarche sur la revalorisation des invendus alimentaires en partenariat avec ESS France pour la mise en place d'une filière dédiée ;
- à la sensibilisation des membres et des partenaires aux Objectifs de développement durable (ODD) ;
- à la reconduction de l'opération de collectes (jouets, livres,...) ;
- au lancement de nouvelles actions collectives avec les salariés du Groupe.

6.2. Séminaire du Conseil d'administration

Le séminaire de « Réflexion », avec tous les membres du Conseil d'administration de la Fondation, la Direction Générale du Groupe, l'équipe de la Fondation validé en Conseil d'administration du 06 décembre 2023, est planifié pour le 12 mars 2024.

L'objectif de ce séminaire est de réfléchir sur l'avenir en tenant compte des travaux déjà en cours, des évolutions du champs de l'innovation sociale et aussi du Plan d'entreprise 2023-2025 du Groupe.

6.3. Equipe

Mathilde Lerosier a rejoint l'équipe de la Fondation en qualité de Déléguée générale depuis le 7 septembre 2023 à la suite du départ de Madame Delphine Lalu en mars 2023.

Anil Adiceam est Délégué général adjoint depuis le 18 janvier 2023, à la suite du départ en retraite de Madame Donata Chérier-Moriggi.

Emilie Habert assure le poste de chargée de mission et Nathalie Laigneau le poste d'Assistante de direction.

Un changement de dénomination de la fonction de « Secrétaire général » sera opéré pour devenir « Délégué-e général-e ».

Une modification des statuts de la Fondation sera nécessaire pour acter ce changement de terminologie.

7. Evènement post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Lu et approuvé



Thierry JEANTET,
Président

Annexes

- Annexe 1 : détails des dépenses par orientation thématique
- Annexe 2 : composition des instances de la Fondation au 14 juin 2023
- Annexe 3 : bilan financier 2023

Annexe 1 : détail des dépenses de la Fondation par orientation thématique

1. Autonomie par l'éducation

1.A : 6 soutiens aux associations partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (Appel à projets 2021-2023)		
Artpiculture (65)	Soutien au déploiement des activités pédagogiques « Je sème demain dès aujourd'hui ».	25 000 €
ATD Quart Monde (national)	Soutien à la recherche-action en lien avec le Cipes, « pour une école de la réussite de tous les élèves ».	15 000 €
Coup de Pouce (national)	Soutien au projet pilote d'accompagnement parental à la réussite scolaire de leurs enfants.	15 000 €
Ici (63)	Soutien à l'essaimage de la démarche « Travaux d'école »	20 000 €
Les Concerts de Poche (national)	Soutien à l'essaimage du projet pédagogique de lutte contre le décrochage scolaire.	20 000 €
PourSuivre (69)	Soutien au développement du projet Ambassadeurs CM2/6°.	10 000 €
<i>Sous-total 1 – dépenses de mécénat en 2023 – axe Education</i>		105 000 €

1.B : soutien aux associations partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (Appel à projets 2023-2025)		
Annaba (37)	Projet « lecture créative » en module numérique pour permettre aux enfants et leurs familles d'accéder à de nouvelles connaissances au travers des arts vivants	30 000 €
Artpiculture (65)	Développement du projet « Je vis demain dès aujourd'hui » auprès des enfants des départements des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des départements limitrophes	15 000 €
Coup de Pouce (national)	Dès la maternelle, favoriser l'égalité des chances, la motivation et la réussite scolaire pour tous par la création de clubs langage : « les clubs Imaginer et parler »	25 000 €
Ensemble pour la petite enfance (92)	La méthode Pilou et Filou ®, est une approche préventive de soutien au développement des compétences psychosociales du jeune enfant	10 000 €
Jardin des mathématiques (92)	Au travers d'un voyage dans le temps, l'association rend concrètes les notions de mathématiques fondamentales tout en les replaçant dans l'Histoire des Hommes et des sciences	15 000 €
Le bouillon de Noailles (13)	Accompagnement à l'autonomie périscolaire et extra-scolaire pour des enfants de 6 à 11 ans, en difficulté d'apprentissage	20 000 €
Ma chance moi aussi (73)	Programme d'accompagnement éducatif complet, destiné à répondre aux besoins spécifiques de familles en fragilité éducative dans les quartiers prioritaires	25 000 €
Office Central de la coopération à l'école du Jura (39)	Projet « cabane » vise à étayer les apprentissages en pleine nature et favorise de plus près les fondamentaux scolaires : mathématiques et français.	4 500 €
PourSuivre (69)	Expérimentation d'un dispositif « ambassadeur grande section/CP » afin d'agir encore plus en prévention du décrochage scolaire à un moment clé de la scolarité, un moment crucial de l'accrochage scolaire, l'arrivée au CP	20 000 €
<i>Sous-total 2 – dépenses de mécénat en 2023 – axe Education</i>		164 500 €

Sous-total (1+2) : dépenses de mécénat en 2023 – axe Education 269 500 €

2. Autonomie de la Jeunesse – Alliance pour l'autonomie et l'engagement de la jeunesse.

2.A : expérimentations sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation		
Collectif Parasites (59)	Association culturelle, de jeunesse et d'éducation populaire travaillant au mieux vivre des habitants en valorisant l'engagement bénévole et l'initiative jeunesse.	30 000 €
Dreamakers (59)	Accompagnement à la transformation économique des territoires par l'entrepreneuriat des jeunes.	20 000 €
Fondation AgroParisTech (national)	La Fondation AgroParisTech, sous égide de la Fondation ParisTech, a pour objet d'encourager, promouvoir et valoriser toutes les actions concourant à la qualité de la recherche et de l'enseignement dans les sciences et industries du vivant et de l'environnement.	20 000 €
MRJC (national)	Mouvement intégralement géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans, dont la vocation est d'accompagner des projets de jeunes ruraux sur des thématiques diverses.	30 000 €
Osons Ici et Maintenant (69)	Création et accompagnement de jeunes de tous horizons afin qu'ils osent déployer leur potentiel, s'insérer durablement et construire demain.	30 000 €
Rivages (65)	Le collectif RIVAGES, offre un espace de rencontre, de partage, d'information et d'accompagnement pour la jeunesse, le déploiement de la vie associative et l'essor de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).	30 000 €
Sous-total : dépenses de mécénat en 2023 – axe Jeunesse		160 000 €

3. Autonomie par la santé

3.A : soutien aux associations partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (Appel à projets 2021-2023)		
L'Amicale du Nid (75)	Développement du projet de prévention de la prostitution à destination des jeunes via internet « Je n'suis pas à vendre » sur la région Ile-de-France.	20 000 €
Fondation Apprentis d'Auteuil (national)	Soutien à la réalisation d'une recherche-action sur l'accueil et la prise en charge des mineurs non-accompagnés.	8 000 €
ID Santé (973)	Développement du projet « L'école sexprime (ESEX) » sur trois communes de Guyane et son essaimage en métropole sur le département de la Haute-Garonne.	35 000 €
Imaginéo (69)	Développement du projet « Bien manger pour la santé ».	7 600 €
L'œuvre Falret (75)	Développement du projet « Les Funambules Falret » sur le territoire de l'Ile-de-France.	13 500 €
Sous-total 1 : dépenses de mécénat en 2023 – axe Santé		84 100 €

3.B : soutien aux associations partenaires sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (Appel à projets 2022-2024)		
Provence verte solidarités (83)	Développement du projet « Promo soins itinérants » au sein de villages du Var.	15 000 €
Yes we camp (13)	Mise en place du projet « L'Auberge marseillaise », lieu de vie participatif pour des femmes avec ou sans enfant.	20 000 €
Ikambere (94)	Mise en place du centre d'accueil « Igikali » à Ivry-sur-Seine.	25 000 €
Depaul France (75)	Développement de parcours hygiène-santé pour les sans-abris dans le 15 ^{ème} arrondissement de Paris.	30 000 €
Sous-total 2 : dépenses de mécénat en 2023 – axe Santé		90 000 €

Sous-total (1+2) : dépenses de mécénat en 2023 – axe santé **174 100 €**

4. Autonomie par le travail– soutien à l'économie sociale et solidaire

4.A : expérimentations sur proposition du Comité Scientifique et d'Orientation (CSO)		
<i>Domaine : économie sociale et solidaire</i>		
Coorace (national)	Soutien à la démarche "Projet 16 - Participation des salarié.e.s en insertion à la vie de leur entreprise : Une voix, une voie".	5 000 €
Fédération Les Cigales (national)	Soutien à la multiplication des Clubs Cigales sur l'ensemble du territoire français.	17 500 €
Les Imaginations Fertiles (31)	Soutien à l'étude d'impact et à la mesure des effets sur le quartier et les habitants, notamment via l'atelier de fabrication.	15 000 €
Réseau Tissons la Solidarité (national)	Soutien au développement d'une marque de mode responsable sur le territoire national, construite sur l'upcycling textile.	5 000 €
Terre de liens (national)	Soutien à la démarche « objectifs terres » pour contribuer au renouvellement des actifs agricoles par l'accompagnement des propriétaires fonciers.	20 000 €
Ugess (national)	Soutien à la structuration du réseau contribuant à la représentation nationale des épiceries sociales et solidaires.	15 000 €
Villages Vivants (national)	Soutien à l'essaimage de la démarche visant à l'autonomie et la vitalité des campagnes, sur le territoire du Massif Central.	20 000 €
Sous-total 1 : dépenses de mécénat en 2023 – axe Travail-ESS		97 500 €
ESS France (national)	Structuration de la filière de la revalorisation des invendus alimentaires	15 000 €
UGEES – Dispositif alimentaire exceptionnel	Expérimentation d'aide alimentaire avec des épiceries solidaires	50 000 €
Sous-total 2 : dépenses de mécénat en 2023 – axe Travail-ESS		65 000 €

4.B : soutien aux projets « Autonomie par le travail », sur proposition du Comité de sélection des projets (CSP)		
<i>ODD 2.1 : éliminer la faim pour que chacun ait à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</i>		
LES ENVIRONNEURS (05)	Mise en place d'une activité de restauration à destination des salariés en insertion de la structure.	- 10 500 €
EDENN (31)	Mise en place d'une prestation d'animation accompagnée par l'INRAE	15 000 €
VRAC RENNES (35)	Projet de groupement d'achat alimentaire, mené par des habitants de quartiers prioritaires	9 300 €
<i>ODD 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes</i>		
HEKO FARM (13)	Mise en place d'un projet de transformation alimentaire	10 500 €
NEPTUNE (93)	Mise en place d'un projet d'insertion par l'alimentation	10 500 €
<i>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>		
KINTSU JOUETS (76)	Mise en place d'une activité de réemploi de jeux et jouets inutilisés	12 887 €
LE FAITOUT (69)	Développement d'un restaurant d'immersion	15 000 €
LES HERBES FOLLES (31)	Mise en place d'une projet de réhabilitation	15 000 €
<i>ODD 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale et économique</i>		
ARC EN CIEL (59)	Création d'un ACI (atelier chantier d'insertion)Textile pour un public cible féminin, en fragilité	10 500 €
DU PAIN ET DES ROSES (75)	Renforcement du parcours d'assistante fleuriste par l'ajout d'un module de FLE (Français Langues Etrangères)	15 000 €
EMMAÛS GRENOBLE (38)	Création d'un fournil boulanger en chantier participatif permettant l'acquisition de compétences supplémentaires	10 000 €
GRAINES D'AVENIR COMMENGES PYRENNEES (19)	Mise en place d'ateliers nourriciers en passerelle vers l'emploi.	10 500 €
LE COMPTOIR SOLIDAIRE DE L'ELECTROMENAGER (40)	Mise en place d'une activité d'insertion autour des D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	8 000 €

TREPLIN POUR L'EMPLOI (12)	Mise en place d'un ACI (atelier chantier d'insertion) d'upcycling et recyclage- projet liant économie circulaire et retour à l'emploi	10 500 €
FABRIQUE NOMADE (75)	Mise en place d'un ACI (atelier chantier d'insertion) artisanat haut de gamme, pour des publics en parcours migratoire	15 000 €
LA CANTINE DU 111 (51)	Projet expérimental d'insertion professionnelle en lien avec un organisme de formation et la Région	7 000 €
<i>ODD 11.b : accroître le nombre d'établissements humains favorisant l'insertion de tous et l'utilisation rationnelle des ressources</i>		
LA BIFURK (38)	Mise en place d'un atelier de formation par et pour les habitants	15 000 €
LA FERME DE CAPRI (Cité de l'agriculture) (13)	Projet d'utilité sociale pour développer l'accueil à la ferme avec une activité de production	10 500 €
<i>ODD 12.1 : mettre en œuvre le cadre de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays</i>		
JARDIN DE COCAGNE LIMON (91)	Projet de création d'une boutique permanente pour la vente des produits du jardin et de producteurs partenaires	13 000 €
<i>ODD 12.3 : réduction des déchets alimentaires et réduction des pertes de produits alimentaires tout au long de la chaîne de production</i>		
J'AIME BOC'OH (73)	Création d'une activité de « Biscuiterie artisanale antigaspi » : collecte et transformation des invendus de pain en poudre de pain puis en biscuits	15 000 €
<i>ODD 12.5 : réduction de la production de déchets par la prévention, le recyclage, la réutilisation</i>		
AMELI PROVENCE (13)	Mise en place d'un atelier de conserverie solidaire et antigaspi favorisant la réinsertion par le travail	10 500 €
BOCALENVERS (31)	mise en œuvre d'une conserverie solidaire et antigaspi tout en favorisant le retour à l'emploi de publics éloignés	15 000 €
VALORISTE BUGHEY SUD (01)	Projet d'ACI (atelier chantier de réinsertion) de revalorisation des vélos	10 500 €
<i>ODD 14.2 : préservation des écosystèmes marins</i>		
AAA – ABSOL (AQUA PONY) (974)	Réseau de micro-producteurs en aquaponie et professionnels de l'agro-alimentaire : gestion des invendus, hors calibre et redistribution gratuite	15 000 €
<i>ODD 15 : préservation de la vie terrestre</i>		
RESEAU POUR LES ALTERNATIVES FORESTIERES (19)	Développement d'un chantier école en forêt	15 000 €

Sous-total 3 : dépenses de mécénat en 2023 – axe Travail-ESS 283 687 €

4.C : Prix Annuel : l'ESS au cœur des ODD		
<i>Lauréats Fondation</i>		
HAPPY CULTORS (24)	Développe des actions innovantes et solidaires autour du vivant et des projets d'éducation à l'environnement	10 000 €
SOLIVET (69)	Actions innovantes en faveur des personnes sans domicile fixe et de leurs animaux de compagnie, en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle	10 000 €
<i>Lauréat Pôle alimentaire</i>		
SOL (ALTERNATIVES AGROECOLOGIQUES ET SOLIDAIRES) (46)	Permet aux personnes en rupture professionnelle et non issues du milieu agricole de pouvoir bénéficier de stages en itinérance au sein d'un réseau de fermes diversifiées	10 000 €
<i>Lauréat Pôle ESS</i>		
LA BROCANTE VERTE (44)	Favorise l'insertion sociale et professionnelle de personnes sans domicile fixe tout en luttant contre le gaspillage végétal	10 000 €
<i>Prix Coup de cœur des collaborateurs : Dynamique de territoire</i>		
NOEUX ENVIRONNEMENT (62)	Lutte pour la protection de l'environnement : conversion d'une friche commerciale régionale en un site de transition écologique et solidaire	10 000 €

Sous-total 4 : dépenses de mécénat en 2023 – prix 50 000 €

Sous-total (1+2+3+4) : dépenses de mécénat en 2023 – axe Travail-ESS 496 187 €

Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE – Rapport moral et financier 2023



